



ORGANISER DES SÉANCES DE CINÉMA INCLUSIVES

Avec des publics
en situation de handicap sensoriel

Soutenu par



PROGRAMMER UN FILM EN VERSIONS ADAPTÉES



**Un film en version
audiodescrite,
accessible à un large public
qui inclut les personnes
aveugles ou malvoyantes.**

L'audiodescription est une voix qui s'intercale entre les éléments de la bande-son, pour révéler les éléments d'ordre esthétique, narratif et émotionnel, transmis par l'image.

L'audiodescription est généralement associée à la version française du film.

AD pour Audiodescription.



**Un film en version
sous-titrée, accessible
aux spectateurs sourds
ou malentendants.**

Le sous-titrage adapté transcrit les paroles et dialogues d'un film, donne des indications sonores qui permettent de mieux ressentir les émotions transmises par la musique, les bruits, une voix-off, ou encore l'absence à l'image d'un personnage qui parle. Ce sous-titrage répond à un code couleur, à des règles de placement, et à diverses recommandations listées dans la [charte de 2011](#).

*VFST (Version française sous-titrée)
ou VOST-SME (Version originale sous-titrée
pour sourds et malentendants),
pour le sous-titrage adapté.*

OÙ TROUVER DES FILMS EN VERSIONS ADAPTÉES

- **Pour les professionnels du cinéma :** sur [Cinedi](#) on peut avoir une première indication, dans le volet *Informations Handicap* de chaque film. Ces informations sont à vérifier ensuite auprès des distributeurs.
- **Pour les sorties nationales :** [Ciné-Sens](#) informe chaque mois sur les films disponibles en version AD et sous-titrée SME.
- **Pour des séances dans le cadre du dispositif *Ma Classe au cinéma*,** les œuvres disponibles en versions adaptées sont référencées sur différents sites :
 - [CNC](#) : pour les dispositifs école, collège, lycéens et apprentis, il est indiqué dans le catalogue national si un film a une version AD ou sous-titrée. Ce catalogue est enrichi chaque année,
 - [Retour d'image](#) : une liste unique avec les films des différents dispositifs en versions adaptées,
- **Pour une recherche par critères sur des films du patrimoine :** [ADRC](#).
- **Pour une recherche par critères dans un catalogue de courts-métrages :** [Agence du court-métrage](#).

Liste non exhaustive.

Les séances accessibles avec *Ma Classe au cinéma*

Sur chaque territoire, les coordinations *Ma Classe au cinéma* proposent 3 films à voir dans l'année, à choisir dans une liste prédéfinie. Elles veillent à programmer ces films en version audiodécrite et sous-titrée pour les publics en situation de handicap, et à le préciser dans leurs supports de communication.

Les enseignants participants et intéressés peuvent se rapprocher de la coordination *Ma classe au cinéma* de leur territoire pour que leurs élèves bénéficient de ces versions.

En plus de la séance scolaire, les cinémas partenaires sont autorisés par les distributeurs à organiser 3 séances tous publics durant la même période. Ces séances sont autant d'occasions de présenter le film en versions accessibles.

DES ASPECTS TECHNIQUES À VÉRIFIER PAR LE CINÉMA



Il est important de :

- Vérifier que les versions adaptées sont sur le support de projection du film.
- Tester ces versions adaptées avant la séance.
- **Sélectionner la bonne version du sous-titrage SME.** Sur la copie numérique d'un film (DCP), un codage particulier est employé :
 - La version OCAP (Open caption) désigne un sous-titrage affiché à l'écran pour l'ensemble des spectateurs.
 - La version CCAP (Closed caption) est utilisée pour un sous-titrage affiché à une partie de l'audience avec des dispositifs spécifiques.

Actuellement, la solution à privilégier est celle du sous-titrage à l'écran pour tous les spectateurs.

- **S'assurer que la salle est équipée pour la projection d'un film avec audiodescription :** avec une solution individuelle prêtée au spectateur (boîtier ou tablette avec casque audio), ou la connexion à un flux fourni par le cinéma (avec une application à télécharger sur smartphone). Sur le DCP, la piste VI (Visual impaired) renvoie au canal de l'audiodescription.
- **Vérifier régulièrement que le matériel pour l'audiodescription fonctionne.**
- **Si le cinéma n'est pas équipé pour l'AD, plusieurs solutions existent :**
 - Organiser une projection avec la version AD pour tous les spectateurs. Il faut alors demander au distributeur un fichier numérique du film où la voix de l'AD est mixée à la bande-son.
 - Prévoir d'autres méthodes pour diffuser l'audiodescription telles que des applications pour smartphone avec un catalogue de films comme La Bavarde ou GRETA. Il faut alors vérifier que le film programmé y est disponible, et que le cinéma est partenaire de l'application pour GRETA.
- **Le cinéma peut aussi être équipé d'une boucle à induction magnétique :** les spectateurs malentendants qui disposent d'un appareil auditif avec une position T auront ainsi un meilleur confort d'écoute. Sur le DCP d'un film, la piste HI (Hearing impaired) désigne une piste audio conçue pour les personnes malentendantes, qui peut être transmise par boucle magnétique ou équipement spécifique de la salle.

Plus d'informations sur les solutions techniques d'accessibilité sur le site de la [CST](#).

ACCUEILLIR LES PUBLICS



Il est recommandé de :

- **Prévoir des supports visuels à l'accueil du cinéma** : plan de l'établissement, grille horaire avec pictogrammes, documents en gros caractère, affichage d'un mémo pour mieux comprendre le sous-titrage adapté, information sur les solutions d'accessibilité proposées.
- **Interroger les spectateurs sur leurs besoins, sans présumer** : placement dans la salle, accompagnement avant, pendant et après la séance.
- **Assurer une présence en début de séance**, voire pendant, dans le cas où les équipements pour l'AD se déconnectent ou dysfonctionnent.
- **Réaliser une visite préalable** avec des personnes en situation de handicap, pour tester l'accessibilité du parcours des spectateurs : avant l'entrée, puis de l'accueil du lieu jusqu'à la sortie de la séance.

COMMUNIQUER



Il est important de :

- **Penser l'accessibilité** selon les supports utilisés : numérique (accessibilité des fichiers et du site), papier (brochure, affichage...) :
 - Prévoir une alternative aux images (texte, audio).
 - Prévoir une alternative visuelle aux informations sonores.
- **Imaginer des formats** pour une communication plus directe : version audio du programme, newsletter ou programme dédiés aux séances en version AD et sous-titrée SME.
- **Diffuser des informations claires**, complètes et vérifiées sur les solutions d'accessibilité disponibles au sein de l'établissement, et dans les différentes salles.
- **Prévoir des versions sous-titrées et audiodécrites** en cas d'utilisation de vidéos ou d'extraits de films. Pour les vidéos, une transcription textuelle permet de reprendre l'information audio. Il est aussi possible d'ajouter une version interprétée en Langue des signes française (LSF).

FACILITER L'ÉCHANGE ET LA PARTICIPATION DES SPECTATEURS

Plusieurs solutions peuvent être mises en place :

- **Mobiliser des interprètes professionnels** pour traduire les échanges en LSF. Deux interprètes au-delà de 30 minutes. Lors de séances scolaires, les établissements scolaires partenaires peuvent solliciter des interprètes auprès des services de l'Éducation nationale (Rectorat notamment).
- **Mettre en place un dispositif de transcription** : par vélotypie, ou par une application testée avec des personnes sourdes ou malentendantes.
- **Solliciter des médiateurs en situation de handicap** : des intervenants aveugles ou malvoyants, sourds ou malentendants, pour transmettre différentes approches du cinéma.

Il est important de **présenter la séance en informant sur les dispositifs d'accessibilité mis en place** (versions adaptées, équipements disponibles, interprètes en LSF, transcription des échanges...).

Ces solutions permettent à tous de partager un moment de cinéma ; mieux les connaître favorise l'échange avec l'ensemble des spectateurs.

Ces premiers repères et ces exemples de pratiques accompagnent les professionnels qui programment et organisent des séances de cinéma vers une démarche plus inclusive.

Pour une information complète sur le sujet, [le guide Cinéma et accessibilité](#) (Collection Culture et Handicap du ministère de la Culture) est disponible en ligne.

En complément de ces ressources, la formation des équipes est indispensable. Il existe plusieurs [modules « Accessibilité et inclusion au cinéma »](#) proposés par la CST et Inclusiv, en partenariat avec Retour d'image.

Pour toute question, conseil ou formation, vous pouvez contacter Retour d'image.



Retour d'image

17, rue Lacharrière 75011 Paris

Tél : 09 60 14 77 16

Courriel : mail.retourdimage@gmail.com

Site : retourdimage.eu



Plaquette réalisée avec le soutien de Matmut pour les arts.

